

**ASSOCIATION
DES
OUVRIERS EN INSTRUMENTS DE PRÉCISION**

Fondée en 1896

SIÈGE SOCIAL :
8 à 14, Rue Charles-Fourier, PARIS-XIII^e

**AGRANDISSEMENTS
DES
ATELIERS**

INAUGURATION LE LUNDI 12 DÉCEMBRE 1932

par

M. Albert DALIMIER
Ministre du Travail et de la Prévoyance Sociale
délégué par le Gouvernement
de M. Édouard HERRIOT



M. DALIMIER, MINISTRE DU TRAVAIL,
A L'INAUGURATION DES NOUVEAUX BATIMENTS DE L'A. O. I. P.

UNE BELLE MANIFESTATION

Le lundi 12 décembre 1932, l'Association des Ouvriers en Instruments de Précision, siège social, 8 à 14, rue Charles-Fourier, Paris, 13^e arrondissement, a inauguré ses nouvelles constructions édifiées sur de nouveaux terrains achetés, une partie à la Ville de Paris et l'autre à un propriétaire riverain.

Dans les nouvelles constructions, la Société s'est préoccupée de donner à ses collaborateurs l'hygiène et la lumière pour leur faciliter l'exécution de leur travail.

M. Dalimier, ministre du Travail, délégué par M. Edouard Herriot pour représenter le gouvernement, a présidé à l'inauguration, entouré d'un grand nombre de personnalités du monde scientifique, politique et économique, de directeurs des grandes administrations de l'Etat et des Chemins de fer, de clients, de fournisseurs, de représentants des sociétés coopératives de la région parisienne et de syndicats professionnels, des retraités du personnel associé et auxiliaire.

M. Dalimier, ministre du Travail, fut à son arrivée reçu dans la nouvelle salle des séances du Conseil d'administration par les membres assistés du directeur et du sous-directeur. Les présentations faites, on visita les nouveaux ateliers destinés principalement à la construction des appareils auto-commutateurs automatiques et l'école d'apprentissage. Les explications techniques sur la fabrication et le fonctionnement des appareils furent données au ministre par les ingénieurs et les techniciens de la Société.

Tous les invités se sont retrouvés dans la grande et belle salle du réfectoire du personnel où les discours furent prononcés.

Se sont fait excuser :

MM.

Chautemps, ministre de l'Intérieur;

Queuille, ministre des P. T. T.;

Julien Durand, ministre du Commerce et de l'Industrie;
Daladier, ministre des Travaux publics;
Justin Godart, ministre de la Santé publique;
Candace, sous-secrétaire d'Etat au ministère des Colonies;
Renard, préfet de la Seine;
Charles Deloncle, sénateur, président du groupe de la Coopération au Sénat;
Mauger, Eugène Penancier, sénateurs;
Malvy, député, président de la Commission des finances;
Jean Longuet; Henri Fiori; A. Maury; Ramadier, président du groupe de la Coopération; Lamoureux, rapporteur général du budget; Thivrier; André Marie; Despriez-Potie; A. Marquet; Renaudel; Ernest-Lafont, députés;
De Fontenay, président du Conseil municipal de Paris;
Béquet, président du Conseil général de la Seine;
Deslandres, Contenot, conseillers municipaux;
Georges Risler, président du Musée social, membre de l'Institut;
Henri Capitant, professeur à la Faculté de droit;
Lévy-Ullmann, professeur à la Faculté de droit, directeur du cabinet du parde des Sceaux;
César Chabrun, ancien député, ancien ministre;
Bovier-Lapierre, ancien député, ancien ministre;
Richard, conseiller à la Cour d'appel;
Tardy, directeur de la Caisse du Crédit agricole;
Roussel, directeur général du ministère du Travail, Assurances sociales;
Martzloff, directeur des services d'architecture et des promenades de la Ville de Paris;
A. Large, chef des études techniques du Syndicat de l'électricité;
Luc, directeur général adjoint de l'Enseignement technique;
Picault, directeur du service de la sans-fil P. T. T.
Bouchez, directeur régional des P. T. T. de Lyon;
Costes, directeur régional des P. T. T. de Clermont-Ferrand;
Luppé, ingénieur en chef des P. T. T.;
Le Devaud, Perlat et Robert, inspecteurs du travail;
Louis Forest, directeur général de la Caisse d'épargne des P. T. T.;
Poisson, secrétaire général de la Fédération des Coopératives de consommation;
Jouhaux, secrétaire général de la C. G. T.;



VUE INTÉRIEURE DES ATELIERS DE L'A. O. I. P.



LES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Constant, Cordier, secrétaires généraux de la Fédération nationale confédérée des Travailleurs du Bâtiment;

Cabut, Sénéchal, de la société « Union et Travail », Paris.

Notre camarade Edmond Briat, fondateur, prononça le discours suivant :

« Monsieur le Président,
« Mesdames,
« Messieurs,
« Camarades,

« J'adresse à M. le président Herriot, qui a bien voulu nous faire l'honneur de faire représenter le gouvernement par M. Dalimier, ministre du Travail, nos plus sincères remerciements pour le dévouement qu'il a montré et la collaboration qu'il a donnée en maintes circonstances à la Coopération ouvrière de production. Je remercie aussi M. Dalimier qui, depuis très longtemps, s'est occupé des questions sociales et qui, au ministère du Travail, s'attache de plus en plus à essayer d'améliorer la situation de la classe ouvrière. En ce qui concerne les Coopératives ouvrières de production, il a tout dernièrement donné son appui, le plus dévoué, à un projet qui lui avait été adressé, tendant à inscrire dans le budget d'outillage national un crédit de vingt millions, en vue de permettre, à la Commission compétente, d'attribuer aux associations ouvrières de production, les crédits indispensables à leur développement.

« Je remercie les membres des grandes administrations; je ne voudrais pas citer toutes les personnes ici présentes, mais seulement les associer au nom de M. Lange, directeur de l'exploitation téléphonique, et leur adresser nos plus sincères remerciements pour la sympathie qu'ils accordent à notre Société.

« Je remercie aussi les représentants des grandes administrations avec lesquelles nous travaillons et je remercie tous nos clients de la continuité de leurs commandes et surtout des bons rapports que nous avons avec eux. Je remercie les directeurs des Coopératives de la région parisienne qui sont venus assister à cette petite manifestation du travail. J'adresserai un remerciement particulier à nos amis Charrial, président du Conseil d'administration, qui est venu de Lyon accompagné de notre dévoué ami Goton, et à Debliqui, qui est venu de Roubaix.

« Je remercie tous nos associés et tous nos collaborateurs, car si nous sommes arrivés, après trente-cinq ans, à être, dans la branche de la téléphonie, une des maisons les plus importantes de France, c'est grâce au dévouement de tous nos anciens, à l'excellente collaboration des jeunes, à la continuité de l'effort et du dévouement apportés par tous ceux qui sont appelés à une fonction d'administrateur, de directeur, de chef d'équipe. C'est grâce à cet effort de tous, à l'effort

aussi de nos collaborateurs ingénieurs, de nos auxiliaires, que nous avons pu faire face à nos affaires, nous développer, et que nous pouvons espérer traverser la crise qui sévit depuis longtemps sans que nos collaborateurs aient trop à en souffrir. (*Applaudissements.*)

« Je voudrais maintenant, en peu de mots, vous donner quelques explications sur notre œuvre. Etant aujourd'hui un des rares fondateurs de notre Société, je me souviens de ses débuts et je peux les rappeler brièvement.

« C'est en 1896 que des membres du Syndicat des ouvriers en instruments de précision eurent l'idée, après avoir lutté longtemps dans le Syndicat, de chercher une formule qui, à côté de cette lutte, organise le travail et donne aux travailleurs plus de liberté dans leur action. Soixante membres du Syndicat — qui en comportait environ huit cents — se sont ainsi réunis en 1896 avec l'idée de fonder une coopérative. Les statuts élaborés, on commença, 117, avenue du Maine, dans un petit atelier où je me rappelle avec émotion avoir rencontré un homme trop tôt disparu, venu là faire une de ses premières enquêtes, M. Arthur Fontaine, qui réunissait des renseignements sur l'organisation du travail.

« Au début, nous avons eu la prétention de travailler pour les savants, de travailler pour les astronomes, et je me rappelle mes visites au directeur de l'Observatoire de Paris, cet homme de haute valeur me disant que les crédits aux savants étaient des plus modestes et ne permettaient pas d'avoir l'outillage nécessaire, si bien qu'au lieu de commandes je m'en retournai auprès de mes camarades avec simplement de bonnes paroles.

« Le cinéma venait alors de faire son apparition. Nous nous y sommes lancés. Là je me souviens d'une affaire où nous n'avons pas eu de chance. Nous avons travaillé pour M. Normandin, qui était l'organisateur du cinéma au Bazar de la Charité, qui eut une fin si tragique. Il y eut alors une période critique, difficile, où les camarades connurent le chemin du Mont-de-Piété, appelé depuis Crédit Municipal, où les uns et les autres portaient à escompter les petites valeurs qu'ils pouvaient avoir, de façon à permettre de faire face aux échéances.

« Puis l'idée nous vint d'aller aux Postes et Télégraphes. C'était alors M. Boucher qui était ministre. Il nous donna immédiatement une commande d'appareils Morse. Nous sommes revenus heureux et nous nous sommes mis au travail. Après les appareils Morse sont venus les appareils Baudot. Nous avons dû alors déménager de l'avenue du Maine pour aller rue de Vanves; là, nous nous sommes lancés dans la téléphonie.

« A partir de ce moment, nous avons trouvé aux P. T. T., auprès des directeurs qui s'y sont succédé, l'encouragement le plus grand et aussi le concours le plus dévoué. Des appareils de téléphonie, nous sommes passés aux standards; des standards nous avons fait, à la



VUE DE LA FAÇADE
SUR LA RUE CHARLES-
FOURIER.



VUE DES NOUVEAUX
BATIMENTS SUR LA
COUR DE L'USINE.

demande de M. Dennery, encore un homme trop tôt disparu, le multiple de Rouen. Nous avons progressé, nous avons déménagé de nouveau et nous nous sommes installés dans un immeuble de l'impasse Sainte-Léonie (rue Pernéty). Quelques années après nous achetions ici-même, rue Charles-Fourier, trois mille mètres de terrain pour y construire nos premiers ateliers.

« Nos premiers ateliers furent de plain-pied, puis on conçut l'idée de construire sur la rue Charles-Fourier. Quelques années plus tard, on fit un étage, puis après, trois étages, et tout dernièrement, poussés un peu, je dois le dire, par l'Administration des P. T. T., en vue de la construction de l'automatique, nous avons édifié cet immeuble, ces ateliers que vous avez visités et cette salle de réfectoire où tous les jours environ cent membres de notre personnel reçoivent l'hospitalité pour le déjeuner.

« Puis, nos affaires industrielles marchant bien, nous nous sommes rappelés que nous avions aussi des idées sociales et que nous avions préconisé dès 1902, au Conseil supérieur du Travail, l'apprentissage avec le demi-temps. C'est à ce moment que l'idée fut soumise à l'assemblée générale et qu'après discussion, était décidée la création d'une école d'apprentissage avec demi-temps, le travail manuel étant coupé par des travaux théoriques, de manière à permettre de faire des ouvriers complets ayant reçu non seulement l'enseignement pratique mais aussi l'enseignement technique et théorique. Cette école d'apprentissage, qui reçoit dix enfants chaque année, est actuellement des plus prospères et nous avons le plaisir de constater que dans notre état-major un certain nombre de nos anciens apprentis sont devenus soit directeurs, soit professeurs, soit administrateurs.

« Nous avons pensé en effet qu'il ne suffisait pas de construire une affaire pour soi, mais qu'il fallait qu'à cette affaire soit assurée la continuité. Cette continuité, nous ne pouvons l'obtenir qu'en créant de nouveaux ouvriers qui, plus tard, seront animés de notre mentalité sociale, nous donnant cette sécurité que, les anciens disparus, ils sauront continuer leur œuvre.

« A côté de l'école d'apprentissage, nous avons pensé aussi qu'il arrivait un âge où la fatigue ou l'état de santé obligeaient l'ouvrier au repos. Mais le repos, quand on n'a rien, quand on n'a pas de retraite, ce n'est pas le repos, c'est la misère. Aussi avons-nous prélevé sur nos bénéfices une part de trente pour cent qui alimente une caisse de retraites.

« Aujourd'hui nous sommes heureux de pouvoir dire que nos vieux collaborateurs, quand ils ont environ vingt-cinq ans de travail à l'Association, touchent au minimum mille francs par mois sans avoir, en quoi que ce soit, contribué à cette retraite par des versements. C'est la collectivité qui, par des versements, a permis de faire cette retraite et d'assurer à nos vieux camarades — dont beaucoup sont présents ici — non le luxe mais le nécessaire. (*Applaudissements.*)

« Voilà, Mesdames et Messieurs, très rapidement exposés, les résultats obtenus par l'œuvre que nous avons créée, il y a trente-cinq ans. Nous marchons, mais nous sommes actuellement, comme toutes les affaires industrielles, un peu paralysés par suite de la crise qui sévit non seulement en France, mais dans le monde entier. Nous avons cependant l'espoir, étant donné que notre affaire est alimentée exclusivement avec des capitaux appartenant à la classe ouvrière, de surmonter tous les obstacles. Il n'y a pas, en effet, dans notre Société, de capital étranger; ce sont nos camarades, nos associés, qui sont les actionnaires. (Applaudissements.)

Nous avons évidemment besoin parfois d'un concours bancaire; dans certaines circonstances où notre trésorerie était un peu légère, la Banque Coopérative, subventionnée elle-même, en ce qui concerne les prêts, par le Ministère du Travail, nous a rendu service. Je dois dire aussi que, dans des moments difficiles, le ministère du Travail a consenti des avances importantes à notre Société. Aujourd'hui, nous sommes en bonne voie de réalisations, mais nous demandons au gouvernement, monsieur le Ministre, de bien vouloir, pour les travaux qui sont donnés par les grandes administrations, penser à cette forme d'association qui représente, à mon avis le modèle de l'organisation future du travail, et ne pas l'oublier dans la répartition des travaux.

« Nous demandons aussi la sécurité pour nos collaborateurs, et l'assurance d'un travail leur permettant de réaliser un gain normal. Je dois vous dire, monsieur le Ministre, que l'ensemble de notre personnel, appelé à se prononcer sur le principe de la semaine de quarante heures, s'y est déclaré favorable. Nous avons constaté qu'il y a en ce moment beaucoup trop de chômeurs et nous estimons que notre devoir est d'accepter tout ce qui est de nature à diminuer ce chômage; depuis longtemps, dans nos coopératives, nous avons préconisé la réduction de la journée du travail, que nous désirons et souhaitons pour le bien de l'humanité.

« Je vous ai résumé très brièvement, monsieur le Ministre, l'histoire de notre Association. Je vous remercie en terminant d'avoir bien voulu, dans les moments difficiles que traverse le gouvernement, quitter pendant quelques heures la Chambre pour venir nous apporter, par votre présence, le réconfort de l'amitié que vous témoignez aux travailleurs. (Vifs applaudissements.)

« J'ai oublié, dans mes remerciements, M. le maire Ollivier, qui est un ami de vieille date; je m'en excuse auprès de lui. »

ASSOCIATION **AOP** DE PRECISION

DES OUVRIERS EN INSTRUMENTS

Société Anonyme à Capital Variable - Fondée en 1896
 SIÈGE SOCIAL - DIRECTION ET USINES
 24, Rue du Renard (N^o)
 EXPOSITION ET DEPARTEMENT PRIVÉ
 24, Rue du Renard (N^o)
 Affiliée à la Chambre Consultative des Associations Commerciales de Louvain
 24, Rue du Renard (N^o)

CAPITAL SOCIAL VERSE au 31.12.1950 2.390.000.

TELEPHONE
TELEGRAMME
RENTES DE
MESURES DE
LABORATOIRE
ET CONTRÔLE

NOTES
ELECTRIQUES
MACHINES
A PERÇER
MECANIQUE
GENERALE

MODE DE RÉPARTITION DES BÉNÉFICES

- 5% au fonds de réserve;
- 8% à la Caisse de prévoyance;
- 7% à la Caisse de secours et de solidarité;
- 32% à la Société de secours et de solidarité de l'Association des Ouvriers en Instruments de Louvain;
- 15% aux parts d'intérêts;
- 30% aux travailleurs associés ou non;
- 1% à la Chambre Consultative;
- 2% à l'Œuvre Coopérative.

ŒUVRES SOCIALES

CAISSE DE RETRAITES entièrement alimentée par les bénéfices.
 CAPITAL de la Caisse de Retraites au 31 Décembre 1950 3.159.000
 Tout travailleur ayant accompli un Stage minimum de cinq ans a droit à une retraite égale au 50% du salaire jusqu'à 25 ans de présence et au 100% de 25 à 30 ans.

Retraite normale acquise à	60 ans
obligatoire	à 65
facultative	à 55

ÉCOLE D'APPRENTISSAGE

Fondée en 1914 — Ouverte en 1917
 Durée de l'Apprentissage : Trois Ans
 Temps de Présence : 5 à 6 heures de travaux manuels
 journalier : 1 1/2 à 2 heures de Cours théoriques
 Somme par l'Etat par année en date du 2.10.1922 (Journal Officiel du 17.12.1922)

NOMBRE D'OUVRIERS

1896	4	1913	166	1930	620
------	---	------	-----	------	-----

TABLEAU EXPOSÉ A L'EXPOSITION COLONIALE 1931

Discours de M. OLIVIER

Maire du XIII^e Arrondissement

« Monsieur le Ministre,

« Mesdames, Messieurs,

« J'étais venu ici en voisin et en ami et je ne m'attendais pas à prendre la parole, mais puisque M. Briat me fait l'honneur de me la confier, je vais essayer d'exposer brièvement et aussi clairement que possible mes impressions.

« L'inauguration à laquelle nous assistons témoigne mieux que tous les discours de la vitalité de la Maison qui l'a organisée, dont mon ami M. Briat vient de retracer aussi éloquemment l'évolution. Elle démontre aussi les résultats brillants, le qualificatif, n'est pas exagéré, qui peuvent être obtenus par une application raisonnée et méthodique de la méthode coopérative. Aussi le Maire du XIII^e arrondissement éprouve-t-il un très vif plaisir à se joindre à la Direction de l'Association pour souhaiter ici la bienvenue à M. Dalimier, ministre du Travail, et le remercier très sincèrement de sa venue.

« Plus que tout autre membre du Gouvernement, le ministre du Travail avait sa place marquée en la circonstance dans cette laborieuse ruche que constitue le XIII^e arrondissement, dans laquelle l'Association des Ouvriers en Instruments de Précision joue un rôle prépondérant, tant par la mise en pratique de ses conceptions sociales que par son action industrielle, qui se développe régulièrement, rapidement, d'une façon tout à fait remarquable.

« Mais ce qu'il convient de souligner, c'est qu'une telle Association ne travaille pas seulement pour elle et pour ses adhérents; elle travaille en outre pour le pays, à qui elle prépare, à qui elle fournit de véritables artisans, des ouvriers d'élite, des citoyens libres et indépendants, qui, sans la valeur professionnelle qu'ils ont acquise ici, grossiraient peut-être en ce moment les effectifs de cette armée du chômage qui, ainsi que l'indiquait Briat tout à l'heure, pose en ce moment un problème particulièrement préoccupant. (*Applaudissements.*)

« L'Association des Ouvriers en Instruments de Précision ne joue donc pas seulement un rôle industriel, elle joue aussi un rôle social au premier chef, un rôle qui n'intéresse pas seulement l'arrondissement qui a l'honneur de l'avoir dans son sein, mais qui intéresse le pays tout entier.

« Et maintenant, puisque j'ai la parole, je voudrais me permettre, Monsieur de Ministre, de souligner un petit fait, un tout petit fait, mais un de ces faits qui caractérisent une maison en en faisant ressortir les sentiments de générosité et de clairvoyance. L'Association des Ouvriers en Instruments de Précision reçoit aujourd'hui la consécration officielle de ses efforts lointains et persévérants, mais dans sa joie elle n'oublie pas qu'il y a des déshérités, et en cette occasion son Conseil d'administration a cru devoir adresser au maire du XIII^e arrondissement une somme de cinq cents francs en faveur des œuvres du maire.

« Ce maire a le devoir de lui adresser ses plus vifs et ses plus sincères remerciements; il confirme ici les remerciements qu'il a déjà adressés au Conseil d'administration, et il les confirme non seulement en son nom personnel, non seulement au nom de la municipalité et des organismes bénéficiaires, mais encore et surtout au nom des malheureux que ce geste généreux va nous permettre de secourir. (*Applaudissements.*)

« Vous avez parlé tout à l'heure, mon cher ami, de toutes les associations coopératives et mutuelles, des œuvres sociales qui ont répondu à votre appel comme il était de leur devoir. Je ne sais si quelques-uns de leurs représentants doivent prendre après moi la parole, mais je suis persuadé d'être l'interprète de toutes ces organisations en vous disant que ce n'est pas à vous à les remercier, que c'est à elles au contraire à vous adresser des remerciements et à vous témoigner leur admiration pour les magnifiques résultats que vous avez obtenus. (*Applaudissements.*) Ces résultats, j'en suis le témoin tous les jours.

« Vous me permettez aussi de rendre hommage aux sentiments de bons voisinage qui existent entre nos deux groupements. Il est vrai que suivant des voies différentes, nos deux sociétés aboutissent à un carrefour commun qui a pour objet l'amélioration du sort de la classe laborieuse et sa constante et hautement désirable évolution. Ce n'est pas seulement une entente cordiale, Monsieur le Ministre, qui existe entre nos deux sociétés, c'est une entente sociale, la plus fraternelle et la mieux assise. Et c'est sur cette affirmation que vous me permettez de terminer. » (*Vifs applaudissements.*)

Discours de M. GELIS

Conseiller Municipal du Quartier et Député

« Mes chers amis,

« Tous ou presque tous vous me connaissez. Je ne vais par conséquent pas vous faire un discours, et je ne vous demanderai pas ce que vous pensez de votre conseiller municipal et de votre député. Mais ce que je veux vous dire, c'est qu'à n'importe quel moment et pour quelque cause que ce soit, vous pourrez toujours compter sur mon concours le plus absolu et le plus dévoué. » (*Applaudissements.*)

Discours de M. CHARRIAL

Président du Conseil d'Administration de la Fédération

« Monsieur le Ministre,

« Mesdames, mes chers camarades,

« Je veux, au nom du Conseil d'administration de la Chambre Consultative, c'est-à-dire de l'ensemble des Coopératives de Production, remercier bien sincèrement nos amis des Instruments de Précision pour leur effort considérable et pour la belle réalisation qu'ils nous montrent aujourd'hui.

« Nous avons, et vous le savez tous, toujours les yeux fixés sur cette Association qui a toujours marché de l'avant, non seulement dans la voie du développement commercial, mais aussi et surtout dans la voie du développement des œuvres sociales. Les uns et les autres, dans nos différents milieux, nous avons demandé à nos camarades de faire le même effort.

« Et c'est en nous inspirant chaque jour de ce qui avait été fait à Paris par cette Association en particulier, et aussi par quelques autres, que nous avons pu réussir dans nos Coopératives de province à persuader nos camarades que c'était par la solidarité, par la Coopération, qu'ils pouvaient aujourd'hui s'émanciper.

« Aujourd'hui, nous sommes heureux d'avoir pu visiter ces bâtiments spacieux, clairs, bien aérés, où les travailleurs peuvent trouver le maximum de confort nécessaire pour bien accomplir leur tâche. C'est qu'il ne suffit pas de gagner un salaire pour la seule satisfaction de gagner ce salaire. Il faut aussi que dans le gain de ce salaire nous trouvions des conditions d'hygiène qui permettent à l'ouvrier de faire son effort sans trop d'usure, sans trop de fatigue, sans être trop exposé à la maladie. (*Applaudissements.*) Ici, à l'Association des Ouvriers en Instruments de Précision, on s'est inspiré de ces idées. Et, d'ailleurs, si nos Sociétés ne les comprenaient pas et ne les appliquaient pas, qui donc le ferait? Car en somme nous sommes à la fois patrons et ouvriers puisque, comme le disait Briat tout à l'heure, chez nous, le capital appartient aux travailleurs.

« Ici, en effet, et dans toutes nos Associations il en est de même, tous les capitaux appartiennent aux travailleurs de l'Association. Tous ont donc intérêt à la prospérité et au développement de leur Société,

où les jeunes ont aussi le devoir de travailler pour les vieux, de faire un effort pour que tous ceux qui ont collaboré à l'œuvre commune puissent, le moment venu, vivre sans être obligés d'aller solliciter des secours, car le travail doit faire vivre son homme.

« C'est de cela que nous nous préoccupons dans nos Associations pour que la solidarité n'y soit pas un vain mot, qu'elle soit au contraire dans nos Sociétés une réalité permettant à tout le monde de vivre. (*Applaudissements.*)

« J'appartiens, monsieur le Ministre, à une ville qui est représentée par M. le Président Herriot, qui a fait à Lyon, en notre faveur, il y a dizaine d'années, un effort considérable. La plupart de nos sociétés, surtout dans l'industrie du bâtiment, ont pu se constituer grâce à des prêts et à des subventions qui ont été consentis, non pas sur le budget municipal, comme certains l'ont cru (j'ai très fréquemment reçu des lettres de camarades d'autres villes qui montraient cette croyance), mais sur d'autres ressources. Mais pendant la guerre il a été créé par la municipalité un service de ravitaillement.

« Ce service de ravitaillement a réalisé des bénéfices; le maire de Lyon et le Conseil municipal ont pensé que ces bénéfices devaient aller à la création d'œuvres telles que les coopératives. C'est grâce à cela qu'ont pu être constituées un certain nombre de sociétés dont beaucoup d'ailleurs ont intégralement remboursé, depuis, le prêt qui leur avait été consenti. Mais ces prêts leur avaient permis d'acheter du matériel et de l'outillage, de faire de l'organisation et de se développer; c'est grâce à cela qu'elles ont pu exister et parvenir à jouer le rôle qu'elles jouent aujourd'hui.

« Par conséquent, et nous ne devons pas hésiter à le dire hautement, nous devons beaucoup au maire de Lyon. Sans doute, je n'ai pas toujours été d'accord avec lui sur tous les terrains, sur toutes les questions, mais je dois reconnaître que c'est grâce à lui qu'un certain nombre de coopératives ont pu se créer et se développer, que le Président Herriot a toujours été à côté des coopératives, je dirai même des coopératives ouvrières, pour les faire prospérer, pour leur donner toujours son puissant appui lorsque cela a été nécessaire, dans bien des cas comme vous le savez.

« Mes chers camarades, je vous souhaite à tous, dans vos villes respectives, à Paris comme en province, de rencontrer les mêmes concours que nous avons trouvés à Lyon. Que ce soit en effet du côté de la Municipalité, de la Préfecture, du Conseil général, nous ne rencontrons que des sympathies, que des amitiés. Les élus comme les hauts fonctionnaires font tout ce qu'ils peuvent en faveur de notre mouvement. Je tiens à les en remercier ici et je souhaiterais que dans l'ensemble de la France il en soit de même.

« En terminant, je remercie à nouveau nos camarades des Instruments de précision, et Briat tout particulièrement. Nous savons tous quelle est l'œuvre de notre secrétaire général. Nous savons tous qu'il

ne s'est pas borné à déployer, en faveur de l'Association des Ouvriers en Instruments de Précision, dont il est le fondateur, le maximum d'efforts; nous savons aussi tout ce qu'il a fait pour l'ensemble de nos groupements, l'ensemble de nos coopératives; nous savons combien il se dévoue chaque jour et je souhaite qu'il puisse pendant de nombreuses années encore rester à la tête de notre groupement pour nous aider à fortifier nos coopératives et à les développer. » (*Vifs applaudissements.*)

Discours de M. DALIMIER

Ministre du Travail

« Messieurs,

« Vous n'aviez eu ni trop d'ambition ni trop de prétention en demandant à M. le Président du Conseil de venir lui-même aujourd'hui au milieu de vous pour célébrer la consécration de l'œuvre commencée il y a tant d'années, poursuivie au milieu de tant d'efforts et qui arrive aujourd'hui à sa réalisation définitive. Les paroles que vient de prononcer M. Charrial vous montrent d'ailleurs bien que si M. le Président Herriot avait pu venir aujourd'hui au milieu de vous, il l'aurait fait avec une grande joie. Il ne s'y était pas engagé, craignant de ne pouvoir tenir la parole qu'il vous donnerait, et les événements ont prouvé qu'il a bien fait de se méfier puisque, à l'heure où je vous parle, il est à la tribune de la Chambre et qu'il lui aurait été évidemment impossible de l'abandonner pour venir parmi vous.

« Il m'a demandé de le remplacer ici et de venir vous dire, non seulement quels étaient ses sentiments à lui, mais aussi mes sentiments personnels à l'égard des coopératives.

« Mon cher monsieur Briat, vous avez évoqué tout à l'heure des souvenirs du passé. Vous avez été dans ce passé un novateur, avant d'être aujourd'hui un triomphateur. Vous avez rappelé la petite boutique de l'avenue du Maine. Hélas! tous ceux qui, dans ce pays, ont voulu faire de grandes choses, ont été mus par de nobles idées, animés d'un magnifique idéal, ont dû commencer dans de telles conditions. S'ils n'avaient pas eu cette foi, cet idéal, ils se seraient laissé rebuter, décourager, ils n'auraient pas persévéré. Mais l'honneur d'hommes tels que vous, lorsqu'ils ont la certitude d'avoir raison, la certitude de servir les intérêts de la classe ouvrière, c'est de ne se laisser jamais arrêter par aucune incompréhension ni par aucun obstacle. La récompense vient toujours, et cette récompense, vous l'avez aujourd'hui. (*Applaudissements.*)

« Vous êtes au surplus un des collaborateurs les plus précieux de cette grande maison si difficile et si redoutable qu'on appelle le ministère du Travail, dans laquelle on peut faire beaucoup de choses. Et vous avez bien voulu rappeler tout à l'heure que nous avons fait quelque chose qui, dans ma pensée, n'est qu'un premier pas. Nous avons inscrit dans le premier projet d'outillage national une somme de vingt millions pour les coopératives de production. Ces vingt mil-

lions de travaux qui pourront être donnés à vos organisations, c'est trop peu, mais c'est déjà quelque chose; nous essaierons de faire mieux demain, mais déjà cela vous indique bien que dans ma pensée je ne néglige pas les intérêts dont vous avez la garde.

« Je les néglige d'autant moins que je sais que dans vos organisations, dans vos maisons de famille où les apprentis d'hier sont les chefs de demain, où, comme on le rappelait tout à l'heure, le capital appartient à l'ensemble des travailleurs, vous garantisiez tout au moins du travail à ceux qui sont autour de vous. Ce sera une grande joie pour moi si je peux vous y aider, car vous savez bien, j'ai eu l'occasion de le dire un jour à la tribune parlementaire, que j'ai un cœur humain et que les détresses humaines ne me laissent pas indifférent.

« Ces détresses, je les sens, je les vois, je les comprends, j'en souffre plus que tout autre. Vous avez fait allusion tout à l'heure à l'un des moyens qui permettraient peut-être de répartir plus équitablement le travail à un plus grand nombre; ce moyen, je ne refuse pas, pour ma part, de l'examiner. Cet été, au contraire, dans les réunions du Bureau international du Travail, j'ai appuyé la mise à l'ordre du jour du problème. Je crois cette étude profondément nécessaire. On entend parler quelquefois, dans certains pays, de la fin de la crise; mais, messieurs, on ne finit pas une crise comme on finit de lire un livre; en raison des progrès du machinisme il demeurera de par le monde des millions d'êtres humains qui, peut-être, ne retrouveront plus de travail. C'est là un problème qu'il faut que nous examinions.

« Et puis, en dehors de cela, et j'y pensais tout à l'heure en regardant vos apprentis, il y a à cette heure dans les rues de Paris des jeunes gens qui viennent de sortir d'apprentissage, qui ne savent pas quand ils auront du travail, qui ne savent pas quand ils pourront réaliser ce rêve qui est celui de tous les jeunes gens, de fonder une famille, d'avoir une femme, des enfants, un foyer, et auxquels on est incapable de dire quand, quelle année on pourra leur donner un salaire leur permettant de vivre, et qui sont à l'heure actuelle dans les rues de Paris, livrés à toutes les tentations de la capitale.

« Eh bien! oui, c'est là une situation dramatique. Et quand on vient dans une maison comme la vôtre, où l'on sent l'affection du brave homme que vous êtes, monsieur Briat, se pencher sur les plus humbles, sur les plus petits, sur les plus jeunes, quand on songe à tout votre effort de solidarité, on se dit que si les Associations comme la vôtre étaient plus développées sur notre territoire, il y aurait moins de chômage, il y aurait moins de misère, il y aurait plus de prévoyance et de solidarité. (*Vifs applaudissements.*)

« C'est, je vous l'assure, un très grand honneur pour moi que d'être aujourd'hui entre ces deux hommes qui ont tant fait pour la solidarité, et c'est en même temps, je vous l'assure, un grand réconfort. Aussi vous savez, je n'ai pas besoin de vous le redire, je l'ai déjà déclaré à la tribune de la Chambre, que je veux travailler avec

vous, que je veux collaborer avec vous. Je ne suis après tout qu'un homme qui a un cœur humain, comme je le disais tout à l'heure, qui aime la classe ouvrière parce que rien ne l'attache à autre chose et que toute sa vie il s'est penché sur les plus petits, sur les plus faibles, parce qu'il s'est toujours battu pour ceux qui souffrent le plus et qu'il entend continuer à prendre la défense de ceux qui, dans la vie, sont le plus défavorisés.

« Je vous remercie donc de m'avoir appelé ici; j'en emporterai le meilleur réconfort, heureux d'avoir passé quelques instants au milieu de cette œuvre magnifique que vous avez créée. Et puis, mon cher Briat, voyez-vous, nous continuerons, nous travaillerons, nous lutterons, pour laisser aux générations qui montent un peu plus de bonheur et de justice sur la terre. » (*Vifs applaudissements.*)

**

Les discours terminés, un lunch fut servi aux invités et au personnel.

A 19 heures, tout le monde se retira en complimentant chaleureusement les membres de l'Association des Ouvriers en Instruments de Précision du résultat obtenu et leur souhaitant de nombreuses commandes.



ÉCOLE D'APPRENTISSAGE. — 1^{re} ANNÉE



ÉCOLE D'APPRENTISSAGE. — 2^e ANNÉE

ÉCOLE D'APPRENTISSAGE DE L'A. O. I. P.

La création de l'École a été décidée par l'Assemblée générale du 17 mai 1914; elle a été reconnue par l'Etat par un décret de 1922.

La gestion de l'École a été confiée à une Commission composée d'associés élus par l'Assemblée générale. Les décisions de cette Commission sont ratifiées par le Conseil d'administration.

En raison de la guerre, l'ouverture de l'École a eu lieu le 1^{er} octobre 1917.

La durée de l'apprentissage a été fixée à trois années, un contrat est signé par les parents.

Le régime de l'École est l'externat, l'enseignement est gratuit. Pour être admis, il faut être âgé de 14 ans au moins et 15 au plus au 1^{er} octobre, être titulaire du certificat d'études primaires et avoir satisfait à la visite médicale.

Il est admis 10 apprentis tous les ans. Les élèves sont répartis de la façon suivante : 10 en 1^{re} année et 10 en 2^e année; ces vingt apprentis sont groupés dans un local spécialement aménagé à leur intention. Les élèves de 3^e année sont groupés dans l'atelier de production et font un stage à tour de rôle sur les différentes machines-outils ainsi qu'à l'outillage et au bureau des études.

Tous reçoivent une instruction pratique sous la direction d'un ouvrier expérimenté. Le programme de l'École est organisé en vue de préparer les élèves au certificat d'aptitudes professionnelles, c'est-à-dire qu'en plus de l'enseignement pratique des cours théoriques leur sont donnés par des professeurs. Ces cours comprennent l'arithmétique, l'algèbre, la géométrie, le français et le dessin.

Le total des heures de présence par semaine est de 42.

La durée hebdomadaire du travail manuel varie entre 32 et 34 heures pour les deux premières années, le reste du temps étant employé pour les cours théoriques.

L'apprentissage terminé, l'A. O. I. P. s'efforce de procurer du travail aux élèves sortants; ceux-ci ne peuvent entrer comme sociétaires qu'après l'accomplissement de leur service militaire.

Depuis la création de l'Ecole, 161 apprentis ont fait un apprentissage complet, sur ce nombre 34 travaillent à l'atelier social.



ECOLE D'APPRENTISSAGE. — 3^e ANNÉE



RÉFECTOIRE DE L'A. O. I. P.

CAISSE DE RETRAITES DU PERSONNEL DE L'A. O. I. P.

La Caisse de retraites fut constituée en 1917, les statuts en furent élaborés par M° Alexandre Millerand.

Les ressources de la Caisse proviennent des 32 % des bénéfices annuels de l'Association des Ouvriers en Instruments de Précision. Le taux de la retraite est calculé sur le 50° du salaire jusqu'à 25 années de présence et sur le 100° pour la période comprise entre 25 ans et 30 ans.

La retraite suit donc exactement les fluctuations du salaire et peut être prise à 55 ans d'âge et 20 années de présence minimum, elle est obligatoire à 65 ans.

Tous les travailleurs de l'A. O. I. P., associés ou non, bénéficient de ses avantages.

La veuve d'un travailleur à 55 ans d'âge a droit au tiers de la retraite touchée par son mari.

Le nombre des retraités, qui était de 7 en 1918, est de 76 en 1933, dont 12 dames veuves d'associés ou d'auxiliaires.

Le capital de la Caisse s'élève à la somme de 4.826.609 francs. Celui-ci est placé à l'A. O. I. P. qui sert les intérêts de cette somme à la Caisse des retraites.

Le montant des sommes payées aux retraités en 1932 s'est élevé à 507.800 francs.

Avec le salaire actuel, un travailleur ayant 25 ans de présence à 55 ans peut toucher une retraite mensuelle s'élevant à 900 francs environ.

L'Illustration du 4 février 1933 a publié un article, accompagné de plusieurs clichés, sur la construction des nouveaux bâtiments. Nous en publions un extrait.

Au début de l'année 1932, le développement de la production de l'Association des Ouvriers en Instruments de Précision l'obligeait de construire de nouveaux ateliers. Les travaux commencés en février 1931 étaient terminés en décembre de la même année. Ils portaient à 12.500 mètres carrés environ la surface totale des locaux industriels de l'Association.

C'est en mars 1930 que celle-ci se mit en rapport avec le bureau d'études industrielles « Techna », qui lui était apparu particulièrement qualifié pour concevoir et mener à bien les plans qu'elle envisageait. Cet organisme absolument indépendant peut en effet mettre à la disposition des intéressés tout un corps d'ingénieurs et d'architectes spécialisés dans les réalisations industrielles. La mission qui en l'occurrence lui fut confiée exigeait en effet, par sa propre diversité, la réunion des compétences les plus diverses.

La Société coopérative ouvrière « L'Hirondelle » s'était vu confier l'entreprise générale des bâtiments. Cette Société, organisée sur des bases sociales se rapprochant de celles de l'A. O. I. P., occupe une place très honorable parmi les entrepreneurs les plus cotés. Des conditions de durée d'exécution extrêmement rigoureuses la liaient à l'A. O. I. P.

Pendant près d'un semestre, trois équipes de huit heures dotées d'un éclairage puissant s'employèrent sans relâche.

L'ensemble de la construction, d'une harmonie très sûre, forme une des plus belles usines et des plus modernes de toute la région parisienne et fait grandement honneur à la Société coopérative « L'Hirondelle ». Entre ses piliers élancés, revêtus de brique, la façade se présente comme une sorte d'immense verrière. A l'intérieur, où l'installation sanitaire est une merveille, des revêtements muraux en faïence dégagent une atmosphère nette que les peintures teintent de lumineuse gaieté.

Ces dernières, ainsi que les parties essentielles de la vitrerie, sont l'œuvre d'une vieille maison parisienne de solide réputation, la maison Laurent, Fournier et C^{ie}, fondée en 1826 sous le nom de maison Leclaire. A la participation des ouvriers aux bénéfices, qu'elle avait instituée dès 1842, elle faisait succéder dès 1869 l'association intégrale du capital et du travail. La Société de secours mutuels des ouvriers et employés de la maison, créée par M. Leclaire en 1838, est

commanditaire de l'entreprise et touche à ce titre une part appréciable des profits de celle-ci.

Le diamètre au départ des compteurs mesure l'importance du réseau de distribution de gaz de l'usine de l'A. O. I. P. Ce diamètre est de 110 mm. Chaque ouvrier, en effet, doit avoir son brûleur individuel. En outre, certains postes essentiels, tels que les étuves à vernis, doivent être chauffés au gaz. Toutes les cuves des trains de nickelage, de décapage, de découpage de l'ébonite sont également munies de brûleurs à gaz. Cette installation complexe et délicate a été exécutée de main de maître par l'Association des ouvriers plombiers, couvreurs, zingueurs du département de la Seine, une société coopérative qui a joué un rôle de poids dans l'histoire de la coopération. Son directeur, M. Lejeune, président de nombreuses organisations coopératives, a reçu la croix à ce titre.

Le chauffage n'a pas été l'objet de moindres soins que l'éclairage rationnellement calculé et distribué. Des précautions particulières ont été prises pour éviter l'impression si pénible du « mur de glace » aux ouvriers travaillant devant les immenses châssis vitrés. Les établis sont chauffés par-dessous à l'aide de tubes lisses. La ventilation n'a pas été négligée. Les appareils aérothermes y pourvoient en toute saison au moyen de prises d'air extérieures. Ce sont les établissements Fayolle qui ont été chargés de cette partie des aménagements. La chaufferie qu'ils ont établie apparaît comme un modèle du genre. Cinq chaudières du type « Idéal Classic H. F. » peuvent indifféremment consommer du charbon ou du mazout. Leur puissance totale installée est de L. 350.000 calories. Elles sont équipées chacune d'un brûleur à mazout « Quiet May » de la Société Chaleur et Froid.

La disposition des bâtiments qui viennent d'être édifiés rue Charles-Fourier et les disponibilités de terrain qui les environnent peuvent se prêter à toutes les extensions que promettent à l'A. O. I. P. son organisation sociale si remarquable et le succès constamment et légitimement rencontré par ses efforts.

TABLE DES MATIÈRES

Une belle manifestation.....	3
Discours de M. Edmond Briat.....	5
Tableau exposé à l'Exposition Coloniale 1931.....	8*
Discours de M. Olivier, Maire du XIII ^e arrondissement..	9
Discours de M. Gélis, Conseiller municipal du quartier et Député	11
Discours de M. Charrial, Président du Conseil d'administra- tion de la Chambre Consultative.....	12
Discours de M. Albert Dalimier, Ministre du Travail....	15
Ecole d'apprentissage de l'A. O. I. P.....	19
Caisse de retraites du personnel.....	21
L'illustration du 4 février 1933.....	22
Carte des Centraux téléphonique installés par l'A. O. I. P..	24*



CARTE INDIQUANT LES VILLES OU DES CENTRAUX TÉLÉPHONIQUES ONT ÉTÉ INSTALLÉS PAR L'A. O. I. P.

L'ÉMANCIPATRICE
IMPRIMERIE COOPÉRATIVE
3, RUE DE PONDICHÉRY, 3
:: :: PARIS-XV^e :: ::